



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-038 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 avril 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, J. COUTURIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL.

Représentés : A. BLANCANEUX, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, D. ZAMBON.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY, A. COLLIN.

La secrétaire de séance désignée est Brigitte PARIS.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER : Acquisition de lots de copropriété dans l'immeuble Le Madrigal à la SCI HIRONDELLE

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : Le Docteur Laurence CHARMETTANT ayant déménagé son cabinet médical, la Commune de Voiron a l'opportunité de faire l'acquisition de ses lots de copropriété dans l'immeuble le Madrigal à Voiron, aux fins d'offrir une extension aux Services Techniques Municipaux.

Les locaux aujourd'hui vacants sont situés au 2^{ème} étage de l'immeuble et ont une contenance de 57 m², sous réserve du mesurage. A ces bureaux sont attribuées également deux places de stationnement situées dans la partie couverte du parking arrière.

Le prix total convenu de gré à gré avec le vendeur se monte à 110 000 euros (100 000 euros pour les locaux et 10 000 euros pour les deux stationnements).

Les lots de copropriété objet de la présente acquisition sont : le lot 69 pour les bureaux et les lots 17 et 18 pour les deux places de stationnement couvertes ; propriété de la SCI HIRONDELLE représentée par Monsieur Philippe Charmettant et Madame Laurence Chamel-Charmettant.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le prix de la présente acquisition étant inférieur à 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du mardi 17 avril 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition des lots 69, 17 et 18 de la copropriété le Madrigal à SCI Hironnelle au prix de 110 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Yves Allardin, premier adjoint au Maire de Voiron ou tout adjoint dans l'ordre du tableau, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (30 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT